



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23/02/2018	7/03/2018	2018-ARA-DP-01072

1. Intitulé du projet

Restauration morpho-écologique du Guiers Mort et du Merdaret

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Régularisation des cours d'eau : dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure à 100 m	Opérations de restauration de la continuité écologique du Guiers Mort à Entre-Deux-Guiers sur le seuil du Moulin neuf, ouvrage transversal de 5 m de haut. Cette opération relève du régime de l'autorisation en application des articles L241-1 et suivants du Code de l'Environnement, ainsi que d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement (défrichement d'une superficie totale de 0,63 ha).
47. a) Défrichements soumis à autorisation [...] portant sur une superficie totale [...] de plus de 0.5 hectare	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) a mis en place une action afin de répondre aux enjeux du Contrat de Bassin Guiers-Aiguebelette : pallier les dysfonctionnements hydrauliques, morphologiques et écologiques du bassin. La fiche d'action B1-1-2 a pour objet l'aménagement du seuil du Moulin Neuf. L'objectif premier est de restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage. Le périmètre de ce projet s'étend du Pont Jean Lioud, à l'aval du seuil du Moulin Neuf, soit un linéaire total de 900 m environ. La commune d'Entre-Deux-Guiers est maître d'ouvrage sur cette opération, une convention a été signée avec le SIAGA qui apporte son appui technique.

Les travaux de restauration de la continuité écologique se déclinent comme suit :

- Arasement partiel de l'ouvrage sur 1.73 m via une découpe du seuil actuel ;
- Aménagement d'un dispositif de franchissement (rivière de contournement), d'une échancrure et d'une passe à canoë ;
- Mesures d'accompagnement de l'abaissement : restauration de l'espace alluvial de bon fonctionnement, mise aux normes de la digue du Suiffet, protections des pieds de berges sur le secteur Jean Lioud, stabilisation du profil en long au Pont Jean Lioud.

Ces aménagements conduiront entre autres au défrichement d'une surface totale de 0,63 ha de terrains boisés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif principal la restauration de la continuité écologique du Guiers Mort au droit d'un ouvrage infranchissable et source d'un blocage du transit sédimentaire très important, à proximité de la confluence du Guiers Mort avec le Guiers Vif.

Le scénario retenu a pour objectifs :

- la restauration de la continuité piscicole par la création d'une rivière de contournement, et d'une amélioration de la dévalaison du seuil actuel
- l'amélioration de la continuité sédimentaire via l'arasement partiel du seuil sur 1.73 m , qui permettra de diminuer l'engravement très important causé par le seuil
- l'amélioration du comportement en crue sur le linéaire où l'arasement aura un impact sur le profil en long du Guiers Mort. l'abaissement du seuil et le désengravement permettront des améliorations notables sur ce point.
- la restauration hydromorphologique du Guiers Mort sur le linéaire aménagé, l'abaissement du profil en long permettant de retrouver une dynamique supérieure du cours d'eau. La création d'un chenal secondaire en rive gauche permettra de rétablir l'espace alluvial de bon fonctionnement du Guiers Mort en favorisant l'inondation de la zone humide en intrados.
- la sécurisation des biens et des personnes sur le linéaire via la réfection de berges et de digues actuellement dégradées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont consister en :

- l'arasement partiel du seuil du Moulin Neuf de 1.73 m (à la cote 378.50 mNGF), démolition au brise roche hydraulique (300 m³) ;
- l'aménagement d'un dispositif de franchissement : rivière de contournement de 95 m linéaire composée de matériaux de la rivière (galets et limons) ainsi que d'épis alternés favorisant son attractivité, un ouvrage de régulation du débit est également prévu en entrée pour limiter les vitesses lors des fortes crues ; cet ouvrage sera fonctionnel 90% du temps à minima. Les terrassements de la rivière de contournement impliquent une évacuation de 7000 m³ de matériaux.
- l'aménagement d'une échancre pour le transport solide et d'une passe à canoë dans le seuil (0.30 m de profondeur et 1.20 m de largeur), ces aménagements favorisant l'attractivité de la rivière de contournement en aval (jet de la passe) et en amont (débits préférentiellement en rive droite)
- la restauration de l'espace alluvial de bon fonctionnement du Guiers Mort : création d'un chenal secondaire (240 mètres) en rive gauche reconnectant l'intrados du méandre gauche (qui sera perché suite à l'abaissement du profil en long du lit mineur). L'inondabilité et le dynamisme sédimentaire seront favorisés par la création de ce bras secondaire. 2500 m³ seront évacués.
- la mise aux normes de la digue du Suiffet, actuellement dans un état dégradé, sur un linéaire de 155 m et sur une hauteur de 4.3 m afin de la protéger jusqu'à un niveau centennal. Il s'agit de débroussailler et démanteler les enrochements existants, de mettre en place un masque d'enrochements sur une hauteur de 4.3m, revégétaliser ;
- la mise en place de protections des pieds de berges sur le secteur Jean Lioud (35 m en rive gauche et 20 m en rive droite) : débroussaillage et démantèlement d'éventuels enrochements existants, mise en place d'enrochements lourds en pied de berges, revégétalisation du haut ;
- la mise en place d'un seuil de fond, permettant la stabilisation du profil en long en aval du Pont Jean Lioud, et prévenir de tout phénomène d'érosion régressive.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux achevés, les aménagements permettront de retrouver un fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et hydrobiologique davantage naturel, ce qui limitera l'apparition de désordres (digue du Suiffet et secteur Jean Lioud en particulier).

Concernant l'entretien, il consistera en :

- la surveillance post-crue des aménagements de protections des berges (secteur Jean Lioud et digue du Suiffet) ;
- l'entretien régulier de la rivière de contournement (enlèvement des embâcles).

Aucun entretien ne sera nécessaire sur les aménagements de restauration de l'Espace Alluvial de Bon Fonctionnement, le fonctionnement souhaité étant de laisser la rivière vivre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les aménagements font l'objet d'une procédure de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement pour les rubriques 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0. Ils sont également soumis au régime de la déclaration pour la rubrique 3.3.1.0. Une demande d'autorisation de défrichement est également prévue.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total aménagé	850 m
Arasement du seuil	1.73 m
Longueur de la rivière de contournement	95 m
Longueur (cumulée) de protection de berge	210 m
Longueur du chenal secondaire de restauration de l'espace alluvial de bon fonctionnement	240 m
Surface défrichée	0,63 ha
Volume total de matériaux à évacuer	9 800 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de Verdun
38380 Entre-Deux-Guiers

Parcelles d'assises du projet :

- Rive gauche : Section E2, parcelles
0016, 0020, 0030, 0031, 0032, 0033,
0034, 0039, 0041, 0042, 0044, 0045,
0150

- Rive droite : Section AB, parcelles
0151, 0152, 0154, 0155, 0156, 0157,
0162, 0170, 0175, 0176, 0178, 0820

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 7 4' 2 1" 47 Lat. 4 5° 4 3' 3 5" 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 5° 7 4' 6 4 " 55 Lat. 4 5° 4 2' 9 7 " 09

Point d'arrivée :

Long. 0 5° 7 4' 0 8 " 61 Lat. 4 5° 4 3' 3 2 " 11

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type I : Marais de Saint-Laurent-du-Pont et berges de l'Herretang (code : 820032031) - ZNIEFF de type II : Ensemble fonctionnel formé par la basse vallée du Guiers et les zones humides de Saint-Laurent-du-Pont (code : 820032033)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional de Chartreuse (FR8000004)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	38GC0017 "Confluence de l'Herretang et du Guiers Mort"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000- directive Oiseaux-le plus proche (FR8212003 "Avant-pays savoyard") est situé à 3 km au Nord-Est du projet. Le site Natura 2000- directive Habitat Faune Flore-le plus proche (FR8201742 "Marais-tourbières de l'Herretang") est situé à 5 km au Sud Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à 5.8 km au Nord-Ouest du site classé SC078 "Abords du Couvent de la Grande Chartreuse"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais importants sont réalisés pour les aménagements. Les volumes excédentaires de matériaux seront envoyés vers une filière de déchets appropriée ou bien réemployés, si les études géotechniques menées en G2PRO attestent d'une possibilité de réemploi (hors site).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblai n'est prévu.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences du projet se limiteront à la durée des travaux, durant laquelle les mesures nécessaires seront prises pour limiter autant que possible les impacts sur le milieu. Les travaux auront en outre un impact positif sur l'élimination des plantes invasives (Renouée du Japon) présente par massif sur les sites : l'évacuation et le traitement des terres contaminées sont prévus dans le cadre des aménagements. En phase d'exploitation, à moyen et long terme, l'impact sera positif (diversification des habitats, limitation de l'extension des invasives).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune connexion hydraulique directe n'existe entre le secteur de travaux et un site Natura 2000 proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe partiellement sur une parcelle agricole exploitée (parcelle 0032), sur une surface d'environ 1000 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements, de par leur nature, sont susceptibles d'être concernés par le risque inondation. Ce risque est intégré à leur conception.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux engendra une augmentation du trafic sur les voies d'accès à proximité (Chemin de la Broue, rue de Verdun). Cependant cette augmentation sera limitée dans l'espace (accès au chantier prédéfinis) et dans le temps (pendant la durée des travaux).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra éventuellement être source de bruit mais ne devrait pas générer de nuisances sonores. Le respect strict de la réglementation sur le bruit du chantier permettra de limiter les nuisances sonores en phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra éventuellement être source de vibrations lors des travaux de terrassement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'émission de poussière en phase travaux pourra être notée mais ne devrait pas occasionner de nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Si des déchets liés à la phase travaux sont formés, ils seront évacués vers un centre de traitement adapté.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une parcelle actuellement agricole est concernée par la restauration de l'espace alluvial de bon fonctionnement (parcelle 0032), une emprise faible de cette parcelle sera amputée (de l'ordre de 0,1 ha).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase d'exploitation, le projet ne présente pas d'effets négatifs sur l'environnement, dans la mesure où les aménagements sont conçus pour améliorer une situation actuelle qui est dégradée sur plusieurs aspects (hydromorphologie, hydrobiologie, biodiversité).

Il ne présente pas non plus d'effets négatifs sur la santé humaine.

Concernant l'entretien, se référer au 4.3.2.

Concernant la phase chantier, toutes les précautions seront prises pour limiter les effets sur les secteurs voisins. L'annexe 7 détaille ces éléments.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet étant donné que :

- les caractéristiques des aménagements impliquent que le projet fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement et d'une demande d'autorisation de défrichement (0,63 ha défrichés) ;
- les aménagements constituent des opérations de restauration de la continuité écologique, ainsi que de restauration sur les volets hydromorphologique et hydrobiologique, et ainsi sont conçus de manière à générer des impacts positifs sur l'environnement. Ils ont été élaborés en concertation avec l'AFB.
- les dispositions nécessaires à la réduction des éventuelles nuisances n'ayant pas pu être évitées dans la conception, seront prises par l'entreprise en phase travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Entre-Deux-Guiers

le, 21/02/2018

Signature



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ENTRE-DEUX-GUIERS' around the top edge and '(Isère)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a rooster and a tree. The signature is a stylized, cursive script.